



BIATHLON **REGLEMENT**

Biathlon « Run & Shoot » carabine et pistolet à air 10m + course
Biathlon « Walk & Shoot » carabine et pistolet à air 10m + marche
Biathlon « Nordik Walk & Rifle Shoot »

1. AVANT COMPETITION :

- 1.1. Pour pouvoir participer au Biathlon, chaque participant qui n'est pas membre d'une fédération de tir belge ou étrangère reconnue, devra participer à une séance d'initiation au tir à la carabine ou au pistolet à air 10m. Le Centre Sportif organise des permanences d'initiation (1heure par séance) : voir sur l'invitation.
- 1.2. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, participer à une séance d'initiation dans un autre club que le C.S.P.T., cette séance devra se faire sous la responsabilité d'un initiateur ou moniteur de tir sportif reconnu par l'A.D.E.P.S.
Si la séance se déroule à l'étranger, l'initiateur ou moniteur devra être reconnu par sa fédération.
En cas de séance d'initiation en dehors du Centre Sportif, chaque participant devra obtenir une attestation signée (+ cachet) par l'initiateur ou moniteur et la présenter aux organisateurs le jour du biathlon.
- 1.3. La compétition est accessible à toute personne sachant tirer sans support.
- 1.4. Répartition des passes: les inscriptions une fois clôturées, l'organisation contacte les participants afin de leur donner leur heure de passage. Il y a 3 passes prévues. En fonction des inscriptions une 4^{ème} passe pourrait être envisagée.

2. DEROULEMENT :

- 2.1. Les participants doivent être présents sur le pas de tir 30 minutes avant le départ.
- 2.2. Pendant les 30 minutes qui précèdent le départ, un briefing de 10 minutes est donné par les organisateurs (rappel des règles de sécurité, reconnaissance du parcours....). Ensuite, les participants disposent de 20 minutes de préparation sur le pas de tir (essais carabine ou pistolet) et/ou sur le parcours de course (échauffement).
- 2.3. Les participants devront parcourir une distance de 5 x 1km de course ou de 5 x 500 mètres de marche avec 4 séquences de tir intercalées.
Le nombre de plombs disponible par série est de 5. Le participant reprend la course ou la marche après avoir tiré ses 5 plombs. Si le sportif n'a pas su mettre les 5 plombs dans le visuel (disque noir), il doit réaliser le parcours de pénalité autant de fois que de plombs manquants. Voir § 4.2
Tout plomb manquant dans la cible pour le pistolet et dans la cible ou contre-cible pour le carabinier, le sportif se verra **pénaliser d'une 1'30''** de temps supplémentaire.
A la fin de la 4^{ème} série de plombs, éventuellement après avoir réalisé sa ou ses pénalités, le participant termine pour une 5^{ème} boucle de 1km de course ou 500 mètres de marche.

- 2.4. Aucun accessoire vestimentaire de carabinier (chaussures, pantalon, veste, gant....) ou de pistolier (chaussures) n'est autorisé.
- 2.5. Le premier à franchir la ligne d'arrivée est déclaré vainqueur.

3. REGLES DE SECURITE :

- 3.1. Les règles générales de sécurité de l'ISSF sont d'application et seront rappelées lors du briefing avant la compétition.
- 3.2. Lorsqu'un concurrent quitte le poste de tir pour parcourir sa boucle, son arme doit obligatoirement être déposée sur la table de tir de manière à ne pas tomber. L'arme doit être en sécurité (pas de plomb dans la chambre levier d'armement levé)

4. PENALITES DUES AU NON-RESPECT DU REGLEMENT DE LA COMPETITION :

- 4.1. Tout participant n'effectuant pas l'entièreté du parcours sera considéré comme abandon.
- 4.2. En guise de pénalité, tout participant n'ayant pas tiré 5 plombs dans le visuel devra parcourir autant de fois que de plombs manquant, le parcours prévu à cet effet.
- 4.3. Les carabines et pistolets à air avec chargeur peuvent être utilisés. Cependant, ces armes ne peuvent contenir qu'un seul plomb à la fois dans le chargeur.
- 4.4. La conformité des armes sera vérifiée par les organisateurs avant la compétition.
- 4.5. Tout comportement jugé dangereux ou non conforme au règlement sera sanctionné soit par un « warning » oral ou bien un carton jaune voire un carton rouge de disqualification.
- 4.6. Le fair-play est de rigueur.
- 4.7. Tout cas litigieux mentionné ou non dans le présent règlement sera traité par les organisateurs.

5. DIVERS :

- 5.1.1. Aucun ravitaillement n'est prévu par l'organisation. Une bouteille d'eau sera remise à l'inscription.
- 5.2. La compétition aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
- 5.3. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors du pas de tir.

Gestionnaire Animateur du CSPT
Président du club de Tir Sportif

CHARLIER Benoît

Secrétaire du club de Tir Sportif
Moniteur

STIEL Danielle